

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC



**AVIS DE PUBLICATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-449
CONCERNANT LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX SUR INTERNET**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 12 septembre 2017, le Règlement numéro 2017-449 ;

QUE le Règlement numéro 2017-449 a pour objet et conséquence de prévoir la publication des avis publics municipaux sur le site internet de la Ville afin de favoriser la diffusion d'une information complète, compréhensible et accessible immédiatement au citoyen ;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac ;

QUE conformément aux *articles 361 et 362 de la Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 13^e jour du mois de septembre 2017.

Me Karen Loko
Greffière